

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2009004

Signataire : ML/CD

OBJET :Signature du contrat enfance jeunesse entre la commune et la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2011

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 juin 2008 donnant à M le Maire l'autorisation de principe de signer le contrat enfance jeunesse,

Considérant le délai impératif fixé par la caisse d'allocations familiales de Seine Saint Denis de signer le présent contrat avant le 31 décembre 2008, mais après la clôture des comptes afférents à la prestation de service ordinaire de l'année 2007

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : le contrat enfance jeunesse signé par le Maire en date du 22 décembre 2008 est ratifié entre la commune et la caisse d'allocations familiales de Seine Saint Denis pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

Le Maire